

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 juin 2022

– Point 4 de l'ordre du jour –

Délibération n° 2022-19

Relative à l'adoption du rapport annuel 2021 de Santé publique France

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

Article 1 – D'adopter le rapport annuel 2021 de Santé publique France ;

Article 2 – La Directrice générale de Santé publique France est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 07 juillet 2022

Jean-Jacques COIPLÉ
Président du Conseil d'administration par intérim